

BELSENTES
NOTE DE SYNTHÈSE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025

- Approbation du procès-verbal du 06/02/2025

Délibérations

- Vote du CFU (Compte Financier Unique)
- Affectation des résultats
- Vote des budgets primitifs
- Vote des taux d'imposition
- Création poste ATSEM 32h hebdo
- Subvention exceptionnelle 30 ans ABC
- Appel de fond FUL
- Engagement PEFC
- Vente de bois ONF
- Changement de siège social SIVU SAIGC
- Adhésion commune de Silhac au SIVU SAIGC
- Vente PC portables secrétaires
- Vente terrain ACCA St Julien Labrousse
- Dérogation installation cabane de chasse en milieu agricole
- Tarif mini pelle
- Demande de subvention pacte routier
- Participation éveil musical

Approbation du procès-verbal du CM du 06/02/2025

Il est demandé aux conseillers municipaux d'approuver le procès-verbal du dernier conseil municipal pour affichage et diffusion

Vote du CFU (Compte Financier Unique) + affectation des résultats

Le CFU remplace le CA (compte administratif) et le CG (compte de gestion)

Après vérification, les chiffres sont identiques, les CFU sont donc conformes pour les 3 budgets.

Voir note ci-jointe

Vote des 3 budgets

Voir note ci-jointe

Vote des taux d'imposition

L'équilibre est atteint sans faire bouger les taux d'imposition.

Le Maire propose de ne pas bouger les taux d'imposition pour l'année 2025

Création poste ATSEM principal 2nde classe 32h hebdo

Camille a réussi le concours d'ATSEM.

Prise de poste sur ce grade : 01/01/2026 pour 32h hebdo

Subvention exceptionnelle 30 ans ABC

ABC demande une subvention exceptionnelle pour les aider dans l'organisation des 30 ans de l'association qui aura lieu le 5 juillet 2025. Monsieur le Maire propose une subvention exceptionnelle de 300 €.

Adhésion au FUL

Comme chaque année, nous devons délibérer pour adhérer au FUL (Fonds Unique de Logement)

Cela concerne les aides apportées aux personnes qui rencontrent des difficultés pour accéder à un logement ou à s'y maintenir.

Le taux de participation pour 2025 s'élèverait à 0,45 € par habitant soit 247.50 € pour les 550 habitants de Belsentes.

Engagement PEFC

Mr le Maire expose la nécessité pour la commune de renouveler le processus de certification PEFC, afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable.

Date d'échéance : 09/11/2025.

Vente de bois ONF

Vente de bois coupé de 4 parcelles à St Julien

Changement d'adresse du siège social du SIVU SAIGC

Le SIVU SAIGC déménage à Gluiras, il convient de modifier l'adresse du siège social.

Adhésion au SAIGC de la commune de Silhac

La commune de Silhac souhaite adhérer au SIVU SAIGC

Vente PC portables secrétaires

Fin 2025, nous allons renouveler les ordinateurs portables des secrétaires (voir budget).

L'ancien matériel étant obsolète, le maire propose de le céder aux secrétaires au prix de 50 € par ordinateur.

Vente terrain ACCA St Julien Labrousse

L'ACCA de St Julien Labrousse est à la recherche d'un terrain éloigné des habitations afin d'implanter une cabane, afin de limiter les nuisances avec les riverains.

La commune possédant un terrain sur la parcelle C0450 entre Bolles et Chalavon, Mr le Maire, après visite sur le terrain, se propose de céder pour l'euro symbolique ce terrain à l'ACCA.

Les frais de notaire estimés à 322 € seront à la charge de l'acquéreur.

Il conviendra de prendre une délibération motivée pour l'installation sur le milieu agricole d'une cabane de chasse.

Dérogation installation cabane de chasse en milieu agricole

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que suite à la récupération par le propriétaire de la parcelle sur laquelle était située la cabane de l'ACCA de St Julien Labrousse, suite à des nuisances occasionnées les jours de chasse (réunion, véhicules, chiens ...).

Il est donc nécessaire d'établir une délibération motivée afin de demander une dérogation au titre du L122-7 du code de l'urbanisme, sachant que la commune est soumise au RNU, et afin de cadrer l'installation d'un local pour l'ACCA puisque aucune solution satisfaisante en continuité de l'urbanisation existante ou par changement de destination d'un bâti existant n'ait été trouvée.

Pour ce faire, après avoir reçu l'accord de l'ACCA, Mr le Maire propose que l'ACCA installe sur la parcelle C0450 (en cours de cession par la commune à l'ACCA), un local.

Tarif mini pelle

Afin de pouvoir mettre à disposition la mini pelle et le personnel de la commune aux collectivités et entreprises intervenant sur le domaine communal, il convient d'établir des tarifs de prestation.

Mr le Maire propose 200 € la ½ journée.

Demande de subvention pacte routier

Il sera demandé aux conseillers municipaux d'autoriser Mr le Maire à faire les démarches pour demander des subventions pour l'entretien des routes au Département.

Participation à l'éveil musical

Il convient, comme chaque année, de signer une convention pour les interventions musicales à l'école des Nonières pour l'année scolaire 2025 / 2026 à raison de 15 séances annuelles par classe. Il y a 2 classes, cela représente un coût de 1 600 € pour la commune.